

L'an deux mil seize, le douze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.  
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT, Valérie CHAMBON

Mrs David CENDRIE, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, Patrick DOUCET, Gérard LEGER, Olivier EGEA et Jean-Luc RAIMBAULT

Absent : Néant

Monsieur Patrick DOUCET a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai est approuvé.

**MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES CŒUR DU PAYS  
FORT, HEUT BERRY VAL DE LOIRE ET DU SANCERROIS**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0272 du 22 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté n° 2016-1-0420 du 10 mai 2016 définissant le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Cœur du Pays Fort, de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire et de la communauté de communes du Sancerrois dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à donner son accord sur ce nouveau périmètre ;

Après discussion, le Conseil Municipal refuse de voter à nouveau sur le projet de fusion des communautés de communes Cœur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et du Sancerrois, dans la mesure où ce dernier a déjà été appelé à délibérer sur la fusion lors de la présentation du schéma départemental de coopération intercommunale en octobre 2015. Ce dernier avait alors émis un avis favorable.

**PROJET DE REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE SUITE AUX INONDATIONS :  
DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir le projet de remise en état de la voirie suite aux inondations, ainsi que l'estimatif des travaux et le plan de financement suivant :

<b>TOTAL OPERATION H.T</b>	<b>16 151.70 €</b>
----------------------------	--------------------

Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention par l'Etat pour un taux de 30 %.  
Le conseil municipal décide donc de solliciter son soutien financier.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention DETR	4 845.50 €	30 %
- Apport communal	11 306.20 €	70 %
<b>TOTAL FINANCEMENT H.T</b>	<b>16 151.70 €</b>	

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les instances concernées pour la demande de subvention et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER**

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2016-18 du 30 juin 2016, relative à l'adhésion de la Communautés de communes Berry Grand Sud.

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté modifié du 2 mai 1947 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 12 novembre 2003 portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 5 août 2005 portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 26 mars 2007 portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- Arrêté du 26 juin 2009 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- Arrêté du 21 décembre 2010 portant intégration de nouvelles collectivités ;
- Arrêté du 31 août 2012 portant intégration d'une communauté de communes ;
- Arrêté du 29 novembre 2012 portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- Arrêté du 18 juillet 2013 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- Arrêté du 13 juin 2014 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,
- Arrêté du 21 août 2015 portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale,
- Arrêté du 25 mars 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1er des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

### Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) » entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
- Communauté de Communes FerCher – Pays Florentais,
- Communauté de Communes des Trois Provinces,
- Communauté de Communes Berry Grand Sud.

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal / communautaire d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2016-18 du Comité du 30 juin 2016.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident qu'il y a lieu d'effectuer les opérations comptables suivantes sur le budget Assainissement:

#### **Assainissement**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses :

- 213 Constructions - 62 000.00 €  
- 213-041 Construction + 62 000.00 €

-----  
0 €

Recettes :

- 203 Frais d'études - 62 000.00 €  
- 203-041 Frais d'études + 62 000.00 €

-----  
0 €

### **AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG**

Le Conseil municipal de Sury-en-Vaux, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de cette opération.

Madame le Maire est invitée à réaliser auprès du crédit agricole, un emprunt de 500 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Taux du prêt : 1.50 %**

**Echéances : Annuelle**

**Durée totale du prêt : 22 ans**

A cet effet, le conseil autorise Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

### **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GRACAY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES DU CHER**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de retrait du Syndicat Intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques du Cher de la commune de Gracay.

Le Maire précise que le Comité Syndical du syndicat lors de sa séance du 13 juin 2016, a consenti à l'unanimité au retrait de la commune de Gracay.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

## DIVERS

### **Fusion des Communautés de Communes**

Les maires ont été invités à participer à une réunion en présence de Mairies Conseil le mercredi 06 juillet, organisée par les présidents de chaque communauté de communes. Le projet de fusion avance très difficilement, les avis restent très partagés comme le démontre le vote des membres du conseil communautaire (13 contre, 12 pour, 2 abstentions).

Le siège social devrait être fixé à Sancerre, les réunions du conseil communautaire seront organisées dans les communes membres qui auront la possibilité d'accueillir 50 personnes.

### **Déplacement de l'arrêt de bus**

Au vu de l'impossibilité de dissocier le point de montée et le point de descente, les membres du conseil municipal décident de laisser l'arrêt de car sur la place Emile Derbier.

### **Aménagement du bourg**

Le marché de travaux a été notifié aux entreprises ce jour. La phase préparatoire des travaux débutera le 29 août pour se terminer le 24 octobre. Selon l'avancement des vendanges, les travaux commenceront le 24 ou le 31 octobre, la 1<sup>ère</sup> phase concernera le réseau d'eaux pluviales. L'entreprise Robineau réalisera 2 tranchées distinctes pour le pluvial et l'eau potable.

Une réunion de la commission est programmée le mardi 13 septembre.

### **SIETAH de la Belaine**

Une réunion était organisée le lundi 11 juillet dont l'ordre du jour était l'avis sur l'extension du périmètre du syndicat. Le quorum n'étant pas atteint, les membres du conseil syndical n'ont pas pu délibérer et ont décidé d'attendre le délai des 75 jours pour que l'avis favorable devienne tacite, sans programmation d'une nouvelle réunion.

La clé de répartition votée par le bureau du syndicat est remise en cause, les membres du syndicat n'étant pas d'accord avec la proposition.

### **SIEMLFA**

L'union viticole participe financièrement à l'achat de l'iodure d'argent afin de compenser les pertes financières, notamment celle du conseil départemental.

### **Travaux d'assainissement au village des Vignes**

Le rapport d'inspection caméra réalisée au village des Vignes démontre l'infiltration d'eaux claires dans le réseau d'assainissement, due principalement au manque d'étanchéité au niveau des joints. Le coût des travaux de réhabilitation du réseau s'élève à 17 677.00 € TTC.

La présence de racines a également été notée dans le réseau au niveau des logements HLM du bourg.

Monsieur Pascal LAUVERJAT a signalé le refoulement d'eaux rouges dans sa propriété suite aux inondations. Une inspection caméra est prévue dans le haut du village de la Vallée pour l'année 2017.

### **Divers**

Aucune remarque n'est formulée sur le DICRIM.

Le terrain de tennis est homologué pour la réalisation de compétitions. Afin d'éviter de nouvelles dégradations sur le grillage, il est décidé de poser des barres de fer sur toute la longueur du terrain.

L'enrobé du village de la Vallée a été refait par l'entreprise Robineau le 24 juin, suite à un défaut d'épaisseur remarqué par les membres de la commission voirie.

Monsieur Jean-Claude DERBIER signale que le SDE 18 subventionne l'achat d'un véhicule électrique à hauteur de 1500 €.

Le rassemblement pour le 14 juillet est prévu à 11h30, suivi d'un vin d'honneur au Pousse Caillou.

Monsieur Yann RAIMBAULT demande que le fossé situé vers chez Monsieur Mouteaux soit curé et les déchets évacués.